

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 1

*Objet : Information
décision*

Date de convocation

8 octobre 2024

Date d'affichage

8 octobre 2024

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :
9

Nombre de votants :

10

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

L'an deux mille vingt quatre
Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration : M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n°11 du 8 avril 2022 :

Numéro 2-2024

- D'acquérir un véhicule neuf pour le portage de repas auprès du garage Froid et Service Aquitaine à Estillac pour un montant de 39 500 €ht

Le Conseil d'Administration prend acte de la décision ci-dessus

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire de séance

Colette VERDOUX